

# INFO « PHYTO »

## COMMUNES DU SAGE DU BAS-LEON



Décembre 2016 / n°2



### AGENDA

Fin janvier 2017 : réunion de présentation de la Loi Labbé et présentation du suivi des zones tests (date communiquée prochainement)

### INFO+

#### Pré-Programme 2017

- Réunion d'information sur l'application de la Loi LABBE (janvier)
- Diffusion des résultats des zones tests 2015 (février)
- Formation sur la gestion des terrains de football (mars)
- Rand'eau (deuxième semestre)
- Forum d'échanges d'expériences (deuxième semestre)
- Formation sur les aménagements urbains (novembre)
- Bilans annuels communaux (novembre/décembre)

**Les communes de Goulven, Plouider, Trégarantec et Guipronvel viennent rejoindre cette année celles de Kernouës, Saint-Frégant, Loc-Brévalaire et Trébabu dans la liste des communes en « zéro phyto » !**

### Application de la Loi LABBE au 1er Janvier 2017

A compter du 1er janvier, il sera interdit aux collectivités locales et aux établissements publics d'utiliser (ou de faire utiliser) des produits phytosanitaires sur les espaces suivants accessibles ou ouverts au public :

- Les espaces verts
- Les forêts
- Les voiries
- Les promenades

Les produits de biocontrôle (*liste accessible [ici](#)*), les produits utilisables en agriculture biologique (*liste accessible [ici](#)*) et les produits à faible risque (7 substances approuvées dont le phosphate ferrique mais aucun produit en France homologué à ce jour) sont autorisés.

**Les cimetières non paysagers et les terrains de sports exclusivement réservés aux activités sportives ne sont pas concernés.** Ce qui pose toutefois la question de l'entretien des terrains de sports engazonnés non clos, donc accessibles et ouverts aux activités extra-sportives (écoles, jeunes de la commune). C'est de ce fait à la commune de décider si elle considère, ou non, le terrain de sport comme un espace vert ouvert au public et le cimetière comme un itinéraire de promenade dans un espace paysager...

### De nouveaux essais de végétalisation...

Afin de trouver des solutions alternatives, notamment dans les cimetières, de nouveaux essais sont en cours sur 11 communes du SAGE du Bas-Léon.

#### Gazon de placage « ECO AGREMENT » :



Porspoder



Tréglonou



Plouguerneau (Lilia)

#### Gazon synthétique :



Ploudaniel



Brélès



Brignogan-Plages

Des tests de vivaces (Plouarzel et Lesneven) sont également en cours, ainsi qu'un test de gazon de voirie peu poussant (Lanrivouaré). Ces zones seront suivies régulièrement afin de vous rendre compte des résultats obtenus.

